



Conseil municipal :

dossier suivi par
Christine Hénault

ch@pouldreuzic.bzh

**Vous êtes invité(e) à assister à la réunion du Conseil Municipal
qui aura lieu Espace Simone Veil, le 11 mars 2019 à 18h30**

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Travaux d'aménagement basse tension, éclairage public et télécom, lotissement îlot cœur de bourg :

Validation du projet de réalisation des travaux, du plan de financement et du versement de la participation communale.

Autorisation de signature à donner à Monsieur le Maire pour la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec le SDEF autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

- Affaires diverses.

A Pouldreuzic, le 6 mars 2019



Le Maire,

Philippe Ronarc'h

Mairie de Pouldreuzic

6, rue de la mairie
29710 Pouldreuzic

Tél. 02 98 54 40 32
mairie@pouldreuzic.bzh
www.pouldreuzic.bzh

PROJET DE DELIBERATION

TRAVAUX D'AMENAGEMENT BASSE TENSION, L'ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM – LOTISSEMENT ILOT CŒUR DE BOURG – RUE DE LA MAIRIE

ER-2018-225-7

PROGRAMME 2019

COMMUNE DE POULDREUZIC

Mr. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, Lotissement Ilot Cœur de Bourg, Rue de la Mairie.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Pouldreuzic afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Réseau B.T (Extension).....	6 500,00 € HT
⇒ Réseau B.T (Lotissement).....	43 000,00 € HT
⇒ Eclairage Public (Extension).....	19 400,00 € HT
⇒ Eclairage Public (Lotissement).....	56 000,00 € HT
⇒ Réseau téléphonique (génie civil).....	38 000,00 € HT

Soit un total de 162 900,00 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 56 625,00 €
⇒ Financement de la commune :
• 0,00 € pour la basse tension
• 18 650,00 € pour l'éclairage public (Extension)
• 49 625,00 € pour l'éclairage public (Lotissement)
• 45 600,00 € pour les télécommunications

Soit au total une participation de 113 875,00 €

Le Conseil Municipal doit délibérer pour :

- ♦ Accepter le projet de réalisation des travaux d'aménagement Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, Lotissement Ilot Cœur de Bourg, Rue de la Mairie.
- ♦ Accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 113 875,00 euros,
- ♦ Autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.